



Un code pour la nation ou pour les praticiens du droit ??

Par **ToshiDroit**, le **26/11/2008 à 17:07**

MERCI DE VOTRE AIDE

Par **superve**, le **26/11/2008 à 17:30**

Ben oui mais quel est le problème ???
panne d'inspiration pour la dissertation ou débat philosophique ?????

Par **ToshiDroit**, le **26/11/2008 à 17:33**

C'est un exposé, Je dois défendre " un code pr la nation" et ma camarade " un ou pr les praticiens du droit "
Je n'ai pas vraiment d'idées
Merci encore

Par **superve**, le **26/11/2008 à 17:43**

Si l'on part sur le principe du Code, en tant que règle. Celui ci est nécessaire, au sein d'une nation pour y garantir l'état de droit et en son absence, il ne peut y avoir de "praticiens du droit"... puisqu'il n'y a pas de droit !!!
Par contre, si l'on part sur le code en tant que recueil thématique de lois (en tant qu'ouvrage), il sert surtout aux praticiens... Et son utilité pour la

nation en tant que telle est plus que limité, les lois se suffisant à elles mêmes pour exister et être appliquées....rnrnReste à voir l'historique des "codes", Napoléon et bien avant etc etc, voir les autres pays et leurs histoires de codes...rnrnConcernant les praticiens ??? le code se suffit-il à lui même ??? bien évidemment non, il faut y ajouter la doctrine ainsi que la jurisprudence qui ne constitue, en fait, qu'une interprétation des dispositions des codes par le pouvoir judiciaire !!!!rnrnBon courage et bonne plaidoirie !!!

Par **ToshiDroit**, le **26/11/2008** à **17:46**

Merci beaucoup de votre aide.